



SLRG SSS

Vos nageurs sauveteurs

Formulaire de demande de reconnaissance

Informations personnelles

Nom:*

Prénom:*

Rue:*

NPA/Localité:*

Pays:*

Date de naissance:*

E-mail:*

Téléphone:

N° SSS:

*Champs obligatoires

Remarques

Veillez nous adresser le formulaire de demande avec les documents suivants (en français, allemand, italien ou anglais):

- Attestation formation dans le domaine de la natation de sauvetage et/ou des premiers secours.
- Documents détaillés et officiels qui attestent les contenus et les conditions d'examen de la formation effectuée.

Les frais de demande de reconnaissance s'élèvent à **100 CHF** dès le dépôt de la demande. **Les 100 CHF seront également facturés si la reconnaissance n'est pas accordée.** Après avoir soumis le formulaire de demande, nous vous enverrons la lettre d'information avec les conditions de paiement.

En soumettant le formulaire de demande, vous acceptez les dispositions relatives à la protection des données figurant en annexe.

Envoyer le formulaire à: anerkennungen@sss.ch

Important:

- Veuillez envoyer votre demande au moins 4 semaines avant de participer au cours !
- Les éventuels frais de cours seront facturés séparément par l'organisateur de cours!



SLRG SSS

Vos nageurs sauveteurs

Pièce jointe

Protection des données

Par votre demande de reconnaissance de vos formations initiales et continues, vous consentez à ce que la SSS utilise vos données (données personnelles, pratiques de paiement, etc.) à des fins d'exploitation ultérieure (publicité, refus d'inscription en raison d'une mauvaise pratique de paiement, etc.). Il vous est possible de vous désinscrire des listes de publicité par oral ou par écrit.

De plus, des informations concernant les reconnaissances pourront être communiquées à certains tiers (Office fédéral du sport, organisateurs indépendants de cours SSS, autres fédérations, etc.), dans les cas où la possession de formations faisant l'objet des reconnaissances constitue une condition de participation aux événements et cours de ce tiers. Les tiers disposant de droits seront contraints par la SSS de n'utiliser les informations listées ci-dessus qu'aux fins indiquées.